

## Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 10-24 Séance du mercredi 20 mars 2024

Rendue exécutoire

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 20 mars 2024 à 14H30 au lieu ordinaire de ses séances et par voie dématérialisée, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

### Présents :

M <sup>me</sup> Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
M <sup>me</sup> Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur (en distanciel)

### **6 présents**

### **Absent / excuse :**

M. Xavier HAQUIN Vice-Président, pouvoir donné à Mme CAVECCHI

### **1 absent excusé ayant donné pouvoir**

**Direction/Service :** Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

**Objet :** Engagement de l'opération d'acquisition-amélioration des locaux de l'ancienne Maison Départementale de l'Enfance pour une reconversion en logements – Square de la Rouvraie à CERGY-SAINT-CHRISTOPHE.

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 02-24 du 28 février 2024 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur général ;  
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

### **Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la conclusion de la promesse de vente sous les conditions suspensives ordinaires en pareille matière et sous les conditions suspensives d'obtention des prêts et d'un permis de construire purgé de tous recours et par la même l'acquisition auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise des anciens locaux de la Maison Départementale de l'Enfance, sis square de la Rouvraie cadastrés section EC n°105 à 120 et EC n°144, ainsi que 6 boxes s'agissant des lots de copropriété n°231 à 236 situés dans l'immeuble voisin cadastré section EC n° 141, pour un prix de 1 700 000 €, toutes annexes et places de stationnement incluses.

- **AUTORISE** l'opération d'acquisition-amélioration au prix de revient prévisionnel à hauteur de 5 202 385 € HT soit 5 898 055 € TTC en vue de la reconversion des anciens locaux de la Maison Départementale de l'Enfance en 22 logements pour une surface habitable d'environ 1 423 m<sup>2</sup> et en un local pour une surface d'environ 147 m<sup>2</sup> dédiée à une activité commerciale ou de service.
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à lancer et signer tous actes, à engager les dépenses nécessaires, à rechercher, solliciter et négocier le maximum de subventions, à contracter tous les prêts nécessaires, à engager des fonds propres à hauteur de 15 % maximum du prix de revient global prévisionnel de l'opération.
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à mettre en location les logements à l'issue des travaux ou de procéder à leur mise en vente dont les conditions seront présentées lors d'un prochain Conseil d'Administration.

**Approuvé à la majorité**  
**1 vote contre : M. ROCK**

**Pour Extrait Certifié Conforme**  
**La Présidente**



**Marie-Christine CAVECCHI**